Envoyé en préfecture le 15/04/2022

ID: 075-237500079-20220415-2022\_096-AR

Reçu en préfecture le 15/04/2022





**ARRETE N° 2022-096** 

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

# RENOUVELLEMENT

Institut de Formation d'aides-soignants (IFAS) rattaché au Centre Hospitalier René-Dubos (CHRD) 6 avenue de l'Ile-de-France – CS 90079 95303 CERGY PONTOISE CEDEX

# LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2;
- VU l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- VU l'arrêté du 12 avril 2021 modifié portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :
- VU l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux;
- VU l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique :
- VU la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales :
- VU l'arrêté n° 16-148 du 30 mai 2016 autorisant le renouvellement de la capacité d'accueil à 25 places:
- VU l'arrêté modificatif n° 2021-179 du 1er septembre 2021 portant augmentation de la capacité d'accueil de 15 places au titre de l'intégration des cursus partiels portant la capacité d'accueil à 40 places ;
- VU l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR);
- VU l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande n° 64704, déposé le 11 février 2021;
- VU l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 18 mai 2021 ;

#### Article 1

Décide de renouveler l'autorisation accordée à l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier René-Dubos.





Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 075-237500079-20220415-2022\_096-AR

### **Article 2**

La capacité d'accueil maximum de l'institut est fixée à 40 places par an, hors apprentissage et VAE. La capacité totale d'accueil est répartie en une session annuelle pour une rentrée en septembre.

# **Article 3**

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire et en formation continue, à l'adresse suivante : 3 bis avenue de l'Ile-de-France 95303 CERGY-PONTOISE Cedex (Site principal).

### **Article 4**

Cette autorisation est valable cinq ans à compter du 31 mai 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire Le 15 avril 2022

> La présidente du conseil régional Valérie PECRESSE

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du service des relations avec les organismes

**Laurence LARIDANT** 



